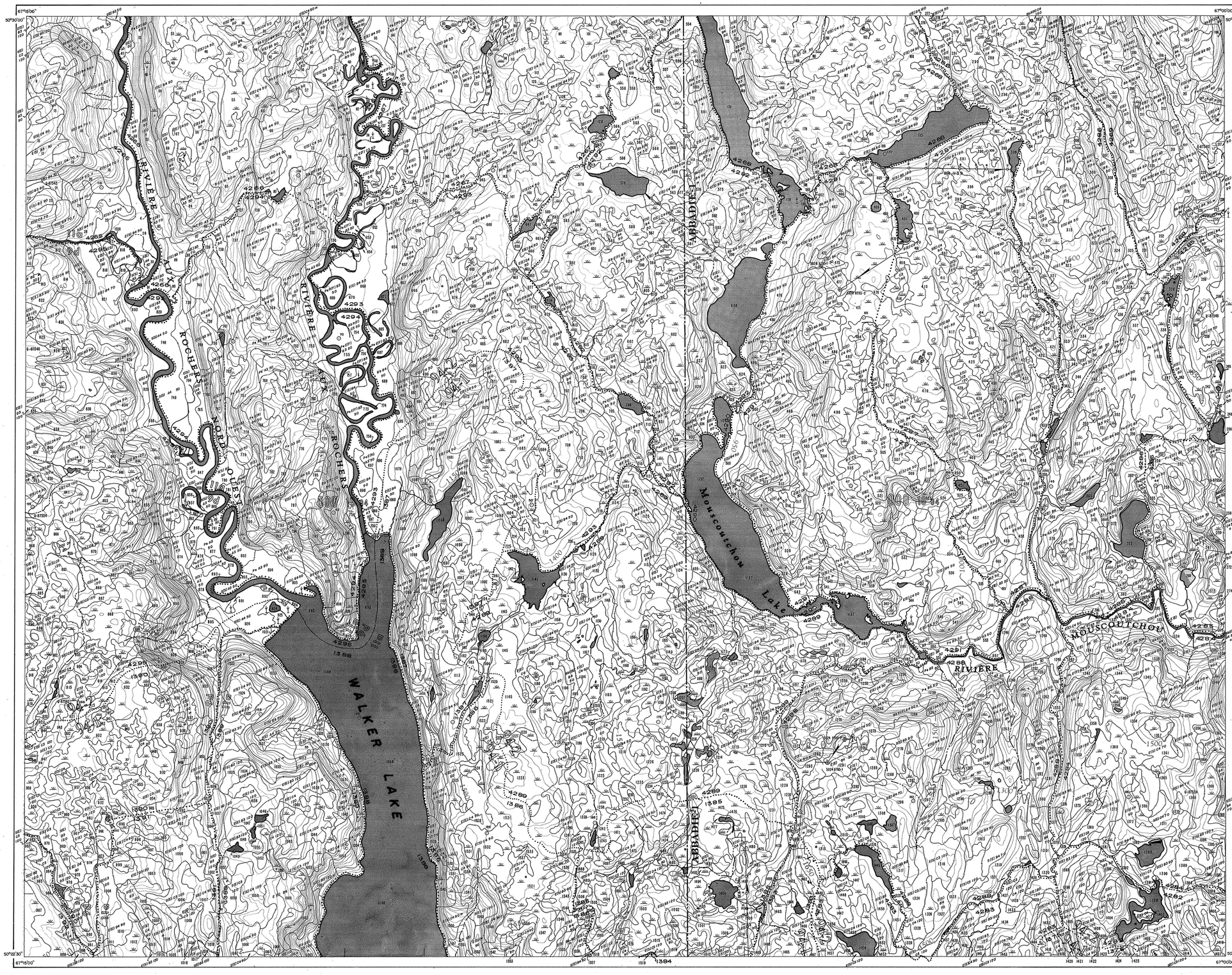

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — à mélèze (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à peuplier
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — — — (pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — — — avec thuya (cèdre)
— — — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — — — avec mélèze
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec peuplier
— — — — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pin rouge
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin blanc
— — — — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — à mélèze
— — — — à pin gris
— — — — à pin rouge
— — — — à peuplier
— — — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzaie
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze laricin)

	R
	R (E)
	R (Pg)
	R (Pr)
	R (Pi)
	R (Th)
	R (Pe)
	R (Me)
	R
	P (Th)
	P (E)
	P (Pe)
	P (Pr)
	P (Pi)
	P (Pg)
	P (E)
	P (Me)
	P (Sb)
	Sb (E)
	Sb (Th)
	Sb (Me)
	Sb (Pr)
	Sb (Pg)
	Sb (Pi)
	Pg (E)
	Pg (Th)
	Pg (Me)
	Pg (Pr)
	Pg (Pi)
	Pi (E)
	Pi (Th)
	Pi (Me)
	Pi (Pr)
	Pi (Pg)
	Pi (Sb)
	Pi (Pe)
	Pi (Me)
	Pr (E)
	Pr (Th)
	Pr (Me)
	Pr (Pg)
	Pr (Pi)
	Pr (Sb)
	Pr (Pe)
	Pr (Me)
	Me (E)
	Me (Th)
	Me (Pg)
	Me (Pr)
	Me (Pi)
	Me (Sb)
	Me (Pe)
	Me (Pr)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Feuillus hauteur	Résineux hauteur
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris		F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — — avec pin blanc		F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — — — avec pin rouge		F1 (R)	F1 (R)
— — — — — avec résineux		F1 (R)	F1 (R)
— — — — — avec sapin		F1 (S)	F1 (S)
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin		Bb (S)	Bb (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge		Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec pin blanc		Bb (Pb)	Bb (Pb)
— — — — avec pin rouge		Bb (R)	Bb (R)
— — — — avec résineux		Bb (Pr)	Bb (Pr)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux		F1 (Pr)	F1 (Pr)
Feuillus d'essences tolérantes avec épinette noire		F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec pin rouge		F1 (R)	F1 (R)
Peuplerais avec sapin		Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin blanc		Pe (Pb)	Pe (Pb)
— — avec pin gris		Pe (Pg)	Pe (Pg)
— — avec pin rouge		Pe (R)	Pe (R)
— — avec épinette noire ou rouge		Pe (E)	Pe (E)
— — avec résineux		Pe (R)	Pe (R)
Érablière avec résineux		Er (R)	Er (R)
Érablière résineuse		Er (R)	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants		M (F)	M (F)
— — — sur station humide		M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	Fi
— d'essences tolérantes	Ft
— d'essences tolérantes	Ft
— plantation	Fp
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerais	Pe
Chênaie rouge	Cr
Érablière	Er
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (b)
— à bouleaux jaunes	Er (j)
— à peuplier	Er (Pe)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (Fi)
— à feuillus d'essences tolérantes	Er (Ft)
Plantation d'érable à sucre	Er (s)
— — de peuplier hybride	Pe (H)
— — de peuplier	Pe (Pe)
— — de peuplier hybride	Pe (H)
— — de frêne d'amérique	Fr (A)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	Al

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en bandes	cb
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle plus épidémie légère	cl
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	el
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	cT
Brûlis	br
Chablis total	ch
Cyclone vivée	cv
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TISES DE
10 (ans)	0-20 ans
20 "	21-40 "
30 "	41-60 "
40 "	61-80 "
50 "	81-100 "
60 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
70-30 (ans)	30-70 (ans)	
80-30 "	30-80 "	
80-50 "	50-80 "	
80-60 "	60-80 "	
80-50 "	50-80 "	
80-70 "	70-80 "	

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieux inéquienne: Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 60 et 80 ans. Autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 80 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m-7m)	2 (7m-13m)	3 (13m-16m)	4 (16m-19m)	5 (19m-22m)	6 (22m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
A plane	0 à 30%	aucun
B légère	31 à 40 %	..... m
C forte	41 à 50 %	..... f
D abrupte	51 % et plus	..... a

Pente mesurée autourde la parcelle. N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 cp 50+ cl — S: densification; E: défoliation; C: classe de pente; cp: coupe partielle; 50+: classe d'âge; cl: perturbation
R C5 cr 60 101 — R: classe de pente; C5: classe d'âge; cr: coupe de l'origine; 60: perturbation; 101: classe de densité; R: type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: GROUPE-CONSEIL BOGIE LTÉE / SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: / SIGNATURE:

Carte forestière { Photographie aérienne: 1987 / Année de publication: 1988 / Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique 24° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 94-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 3
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 000 16 046
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 34500
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97 900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4282 *
Région écologique: 11a *
Municipalité régionale de comté M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-J-12 S.E.	22-J-11 S.O.	22-J-10 S.E.	22-J-10 S.O.
22-J-5 N.E.	22-J-6 N.O.	22-J-7 N.E.	22-J-7 N.O.
22-J-4 S.E.	22-J-3 S.O.	22-J-2 S.E.	22-J-2 S.O.
22-J-4 N.E.	22-J-3 N.O.	22-J-2 N.E.	22-J-2 N.O.

22 J/6 N.E.